



## CAUTION Team Winds Marseille 2019

Je soussigné, Monsieur \_\_\_\_\_ ,

Skipper du Grand Surprise \_\_\_\_\_ inscrit à la **Coupe du Pétrole 2019**, Contrat n° \_\_\_\_\_,

Reconnais avoir pris connaissance des termes et des conditions du contrat de location Team Winds comme des conditions d'applications de la caution dans le cadre la **Coupe du Pétrole 2019** tel que résumé ci-dessous et en avoir averti mon équipage.

### CAUTION FRANCHISE ASSURANCE

- **Grand surprise** : hauteurière pour 6 pers. cotière pour 8 pers., **caution 3 600 € (en 2 chèques : 1600€ et 2000€)**

Franchise assurance : 3000 € (sauf franchise sur mat et grément : 50% sinistre - franchise 3000 € min.)

Pénalités pour les incidents sous le régime des assurances cumulatives, selon les seuils suivants des factures/devis : 0 à 500€ HT : pas de pénalités, 500 à 1000€ HT : 300€ HT de pénalités, 1000 à 2000€ HT : 600€ HT, 2000 à 3000€ HT : 1000€ HT, au dessus de 3000€ HT : 1500€ HT.

J'autorise donc la société Team Winds à encaisser les chèques de **1800€** et de **1800€** en cas d'accident ou de perte de matériel d'une valeur supérieure ou égale à ce montant ou si le règlement demandé pour les montants inférieurs à 3600 € sur la base d'une facture dûment justifiée, n'intervient pas dans un délai de un mois.

Chèques n° : \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ en deux exemplaires le \_\_\_\_\_ 2019

(un exemplaire à garder, l'autre à retourner signé accompagné du chèque de caution (libellé à l'ordre de **Team Winds**)

Signature du Skipper

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)